



Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Statistique des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI

Description :	<p>Disponible depuis: 1998</p> <p>Caractères relevés: Personnes: Bénéficiaires de PC adultes Cas: Unités de calcul des PC, p.ex. couple vivant à domicile, personne seule avec enfant(s) Dépenses: Dépenses PC totales pendant une année d'après les comptes d'exploitation des organes PC cantonaux avec peu de détails</p> <p>Tous les éléments, qui servent à calculer la PC pour un cas:</p> <ul style="list-style-type: none">• revenus• dépenses• fortune• variables démographiques
Méthodologie :	<p>Recensement de la totalité des bénéficiaires de PC Exploitation d'un registre Relevé de données administratives auprès des organes PC au niveau des cas PC. Les dépenses se basent sur les comptes d'exploitation des organes PC cantonaux.</p> <p>Degré de régionalisation: Commune</p> <p>Périodicité: Annuelle</p> <p>Période de référence: Effectif au mois de décembre</p> <p>Qualité des données statistiques: Les données sont unifiées et rendues comparables au niveau suisse. Pourtant des différences cantonales dans l'application de la loi PC peuvent influencer des exploitations détaillées.</p> <p>Révision: 2008</p>
Politique de révision :	<p>Révision de routine Aucune</p> <p>Révisions méthodologiques Des révisions méthodologiques sont réalisées au besoin.</p> <p>Révision non-planifiée Aucune</p>
Bases légales :	<p>Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (LPC) du 6 octobre 2006 (RS 831.30), art. 28</p>
Organisation :	<p>Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Organes PC cantonaux (parfois communaux)</p> <p>Maïlys Korber +41 58 464 70 52 data@bsv.admin.ch</p>